

Etude de dangers « aménagement hydraulique du barrage de Villerest

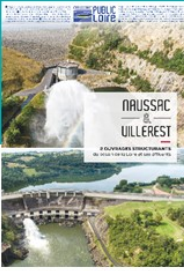
Lors de sa réunion du 21 mars 2019, le Comité Syndical a autorisé – en application du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 – la réalisation de l'étude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villerest, au titre de la régularisation de la situation des ouvrages existants de classe A, ce qui est le cas de celui dont il s'agit.

En application de cette décision, à l'issue de la consultation lancée (dans le cadre de la procédure retenue, celle du dialogue compétitif) et après attribution par la Commission d'appels d'offres, le marché a été notifié le 3 juillet 2019, pour la réalisation de la prestation prévue, dans le respect de l'échéance du 31 décembre 2019 fixée par le décret susmentionné.

Par courrier en date du 20 décembre 2019, dont copie est produite en annexe à la présente note, les services de l'Etablissement ont assuré la transmission, dans les délais impartis, du dossier d'autorisation de l'aménagement hydraulique de Villerest.

Il est envisagé que les résultats de cette étude de dangers soient présentés au Comité syndical après leur appréciation par les services compétents de l'Etat.

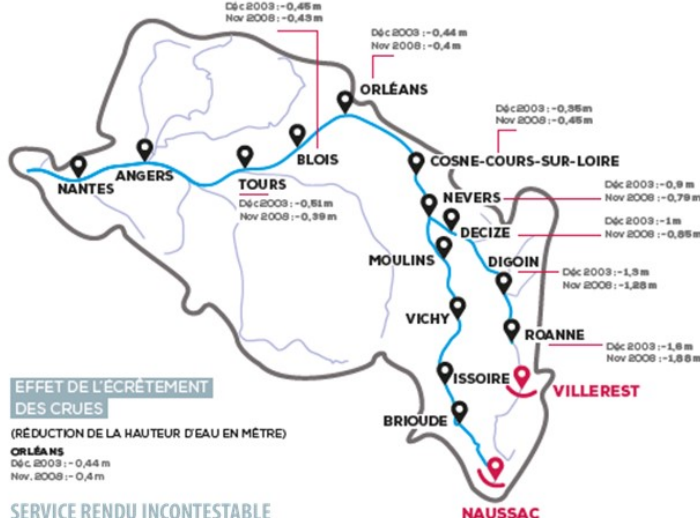
GESTION DU BARRAGE DE VILLEREST, OUVRAGE ÉCRÊTEUR DE CRUES SUR L'AXE LOIRE



Ecrêtement de 27 % jusqu'à 63 % du débit de pointe d'une crue, selon l'occurrence considérée, et la cote initiale de la retenue lors de la survenance.

Optimum d'écêtement de l'ouvrage (63 % du débit de pointe), pour une crue centennale avec une cote initiale de la retenue à 304 mNGF, soit sur la période entre septembre et début décembre.

Différentes gammes d'aléas naturels simulées afin d'estimer le gain pour différentes occurrences de crue font apparaître que les effets sont notables depuis la crue décennale jusqu'à une crue millénaire. En fait, ils se font sentir jusqu'à la période de retour de 10.000 ans.



EFFET DE L'ÉCRÊTEMENT DES CRUES (REDUCTION DE LA HAUTEUR D'EAU EN MÈTRE)

ORLÉANS
Déc 2003 : -0,44 m
Nov 2008 : -0,4 m

TOURS
Déc 2003 : -0,51 m
Nov 2008 : -0,39 m

ROANNE
Déc 2003 : -1,6 m
Nov 2008 : -1,88 m

VILLEREST
Déc 2003 : -1,6 m
Nov 2008 : -1,88 m


ETUDE DE DANGERS (EDD) « AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE » VILLEREST 2019

NAUSSAC

Chef de service* (Hydraulique)
Marine BOULANGER (Modélisation)
Vincent BONNAIRE (Réglementation)

VILLEREST

Vincent HRAOUI (Apprentissage)
[...]** (Génie civil)
Christophe THUINET*** (Exploitation/Métallerie)
Olivier COLLON**** (Exploitation/Electronique)
Agathe LEMAIRE** % d'ETP (Qualité de l'eau)



*Recruté, prise de fonction début mars 2020 **Recrutement en cours ***Agent de proximité, Villerest ****Agent de proximité, Naussac

SERVICE RENDU INCONTESTABLE

CRUES

2003 LES 2 PLUS INTENSES
2008
2016 LES 2 PLUS RECENTES
2019

Lors des crues de 2003 et 2008, les plus intenses depuis 1907 (calculées des hauteurs d'eau de l'Indre de 2m à Roanne et de 0,6m à Tours).

COPIE

PREFECTURE DE LA LOIRE
2 Rue Charles De Gaulle - CS 12241
42022 SAINT ETIENNE Cedex 1

Orléans, le 20 DEC. 2019

N/Réf : 869/ VB/CC
Dossier suivi par Vincent Bonnaire
vincent.bonnaire@eptb-loire.fr
02.46.47.03.36

Objet : Dossier d'autorisation – Aménagement hydraulique de Villerest

Monsieur le Préfet,

En application du décret de mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques, l'Etablissement public Loire, propriétaire du barrage de Villerest dont il assure la gestion, a pris le parti de produire le dossier d'autorisation de l'aménagement hydraulique de Villerest avant fin 2019 – sans sollicitation donc du délai supplémentaire de 18 mois pour la remise du dossier permis par le décret d'août 2019.

Dans ce contexte, l'Etablissement s'est assuré du lancement et de la réalisation en temps utile de la prestation correspondante : « Réalisation de l'étude de dangers de l'aménagement hydraulique de Villerest et constitution du dossier d'autorisation », confiée à la société d'ingénierie ISL.

L'ensemble des travaux correspondant ont débouché sur le dossier dont vous trouverez ci-joint un exemplaire en format papier, ainsi que sa version dématérialisée, sur la clé de stockage également transmise.

Les services de l'Etablissement restent bien entendu à la disposition de vos collaborateurs pour apporter toute précision qu'ils jugeraient utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le Président et par délégation,
le directeur général des services



Jean-Claude EUDE

Reconnu Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB)